



**RÉGION DE BRUXELLES-CAPITALE**  
**COMMUNE DE MOLENBEEK-SAINT-JEAN**

Extrait du registre aux délibérations du Collège des Bourgmestre et Échevins

**Présents**

Catherine Moureaux, *Bourgmestre-Présidente* ;  
Françoise Schepmans, Abdellah Achaoui, Amet Gjanaj, Jef Van Damme, Olivier Mahy, Houria Ouberri, Jamel Azaoum, Maria Gloria Garcia-Fernandez, *Échevin(e)s* ;  
Marijke Aelbrecht, *Secrétaire f.f.*

**Excusés**

Georges Van Leeckwyck, *Échevin(e)* ;  
Gerardine Bastin, *Présidente du CPAS, siégeant avec voix consultative.*

**Séance du 22.12.22**

---

**#Objet : Action Sociale - Subsidés aux organismes divers – Demande de l'association « Faucons Rouges de Molenbeek - 100%Voisins » #**

---

**Organisation générale**

LE COLLEGE,

Vu l'article 123 2° de la nouvelle loi communale ;  
Vu la décision du 23/05/2018 par laquelle le Conseil communal a approuvé le règlement concernant l'octroi des subsidés ;  
Vu la loi du 14 novembre 1983 relative au contrôle de l'octroi et de l'emploi de certaines subventions ;  
Vu que les crédits sont disponibles à l'article 8490/332-02 - "Subsidés aux organismes - divers" du budget ordinaire pour l'exercice 2022 sont disponibles ;  
Vu la demande introduite par l'Association de fait "Les Faucons Rouges de Molenbeek", active aussi sous le nom "Molenbeek 100% Voisins" ;

DECIDE :

Article 1 :

D'octroyer un subsidé à l'association de fait "Les Faucons Rouges de Molenbeek", active aussi sous le nom "Molenbeek 100% Voisins", Rue de Lessines, 37-39 à 1080 Molenbeek-Saint-Jean, d'un montant de 1.000,00 EUR à verser au compte IBAN BE25 0682 2544 3282 ;

Article 2 :

D'engager la dépense à l'article 8490/332-02 - "Subsidés aux organismes - divers" du budget ordinaire pour l'exercice 2022.

Expédition de la présente délibération sera transmise aux services concernés.

AINSI FAIT ET DÉLIBÉRÉ EN SÉANCE.

La Secrétaire f.f.,  
(s) Marijke Aelbrecht

La Bourgmestre-Présidente,  
(s) Catherine Moureaux

POUR EXTRAIT CONFORME  
MOLENBEEK-SAINT-JEAN, le 22 décembre 2022

La Secrétaire f.f.,

La Bourgmestre,

Marijke Aelbrecht

Catherine Moureaux



**RÉGION DE BRUXELLES-CAPITALE  
COMMUNE DE MOLENBEEK-SAINT-JEAN**

Extrait du registre aux délibérations du Collège des Bourgmestre et Échevins

**Présents**

Catherine Moureaux, *Bourgmestre-Présidente* ;  
Françoise Schepmans, Abdellah Achaoui, Amet Gjanaj, Jef Van Damme, Olivier Mahy, Houria Ouberri, Jamel Azaoum, Maria Gloria Garcia-Fernandez, *Échevin(e)s* ;  
Marijke Aelbrecht, *Secrétaire f.f.*

**Excusés**

Georges Van Leeckwyck, *Échevin(e)* ;  
Gerardine Bastin, *Présidente du CPAS, siégeant avec voix consultative.*

**Séance du 22.12.22**

---

**#Objet : Action Sociale - Subside aux organismes pour moins-valides – Demande de l'ASBL SUSA-Bruxelles. #**

---

**Organisation générale**

LE COLLEGE,

Vu l'article 123 de la nouvelle loi communale ;

Vu la décision du 23/05/2018 par laquelle le Conseil communal a approuvé le règlement concernant l'octroi des subsides ;

Vu la loi du 14 novembre 1983 relative au contrôle de l'octroi et de l'emploi des subventions ;

Vu que les crédits sont disponibles à l'article 8330/332-02, "Assistance aux moins valides" du budget communal pour l'exercice 2022 ;

Vu la demande introduite par l'ASBL « SUSA-Bruxelles » ;

DECIDE :

Article 1 :

D'octroyer un subside à l'ASBL « SUSA-Bruxelles », rue d'Enghien, 40 à 1080 Molenbeek-Saint-Jean, (n° d'entreprise 0472.808.187) d'un montant de 1.000,00 EUR à verser au compte IBAN BE76 0682 2585 1995 ;

Article 2 :

D'engager la dépense à l'article 8330/332-02, "Assistance aux moins valides" du budget communal pour l'exercice 2022.

Expédition de la présente délibération sera transmise aux services concernés.

AINSI FAIT ET DÉLIBÉRÉ EN SÉANCE.

La Secrétaire f.f.,  
(s) Marijke Aelbrecht

La Bourgmestre-Présidente,  
(s) Catherine Moureaux

POUR EXTRAIT CONFORME  
MOLENBEEK-SAINT-JEAN, le 22 décembre 2022

La Secrétaire f.f.,

La Bourgmestre,

Marijke Aelbrecht

Catherine Moureaux